

VALEUR DES IMPORTATIONS TOTALES POUR LA CONSOMMATION
LOCALE, PAR PROVINCES, 1897 (Y COMPRIS LES MONNAIES ET
LINGOTS).

PROVINCES.	Importations totales.		Articles entrés pour la consommation.			Droits perçus.
	Articles imposables.	Articles admis en franchise.	Articles imposables.	Articles admis en franchise.	Total.	
	\$	\$	\$	\$	\$	
Ontario.	25,946,471	17,145,777	24,686,164	16,967,539	41,653,703	7,100,737
Québec.	32,731,088	20,320,802	25,947,520	20,422,510	46,370,030	7,846,075
Nouvelle-Ecosse..	5,177,087	2,480,155	3,391,631	2,511,103	7,902,734	1,611,659
Nouveau-Brunswick....	2,727,906	2,091,512	2,755,802	2,098,077	4,853,879	967,793
Manitoba.	2,101,650	757,316	2,141,916	731,752	2,873,668	644,281
Colombie-Britannique..	4,979,865	2,051,996	4,848,826	2,077,678	6,926,504	1,558,889
Ile du Prince-Edouard.	274,028	142,519	277,340	144,655	421,995	110,138
Les Territoires....	170,495	119,942	171,566	119,942	291,508	*52,425
Total.....	74,108,590	45,110,019	66,220,765	45,073,256	111,294,021	19,891,997

* Y compris \$9,873 de droits perçus au Fort-Cudahy.

Sur le montant total des droits perçus, \$6,205,367 ou 31-20 pour 100 furent perçus sur des marchandises venant de la Grande-Bretagne, et \$8,147,075 ou 40-96 pour 100, sur des marchandises venant des Etats-Unis. Les montants les plus considérables qui viennent ensuite furent perçus comme suit : \$1,489,756 sur les articles venant d'Allemagne, \$969,540 venant de France, et \$920,096 venant de la Hollande. Les droits sur les importations venant des Indes occidentales ont été très affectés par l'abolition des droits sur le sucre et sont tombés de \$1,337,754 en 1891, à \$207,429 en 1897. Les importations des articles admis en franchise venant des Etats-Unis, étaient de 50 pour 100, pendant que seulement 30 pour 100 des articles venant de la Grande-Bretagne, étaient sur la liste des articles admis en franchise.

Les chiffres donnés dans le tableau précédent indiquent seulement les voies par lesquelles les marchandises entrent dans la Puissance et ne représentent en aucune façon la consommation de chacune des provinces. La province de Québec, possédant les principaux ports d'entrée pour les marchandises venant des Etats-Unis, il est évident qu'une très grande partie des droits perçus dans la province de Québec est réellement payée par la province d'Ontario. Les mêmes remarques s'appliquent également aux exportations. Des produits de l'Ile du Prince-Edouard sont transportés à la terre ferme et, de là, envoyés aux ports de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, sont entrés comme étant exportés de ces provinces.

Le tableau suivant montre le progrès des importations des matières brutes depuis la Confédération :—